

**DELIBERATION N° 19/227 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION AD HOC
EN COMITE DE SUIVI ET D'EVALUATION DES CANDIDATURES
DE PROGRAMMATION DE LA CORSE ET DES TERRITOIRES VOLONTAIRES A
L'EXPERIMENTATION « TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE »
(TZCLD)**

SEANCE DU 25 JUILLET 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 juillet 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à M. Pierre-Jean LUCIANI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
Mme Santa DUVAL à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Xavier LACOMBE
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Christelle COMBETTE
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Louis DELPOUX

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Jean-Charles ORSUCCI, Pascale SIMONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

CONSIDERANT la délibération n° 17/233 AC de l'Assemblée de Corse créant la Commission ad hoc relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée »,

CONSIDERANT la délibération n° 18/031 AC de l'Assemblée de Corse créant la Commission ad hoc relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le cadre de la Collectivité de Corse,

CONSIDERANT le travail de la commission ad hoc réalisé depuis juillet 2017,

CONSIDERANT les préconisations formulées dans le rapport annexé à la présente délibération et présentées au cours de la réunion de la commission ad hoc du 3 avril 2019,

CONSIDERANT que la démarche « TZCLD » en Corse entre dans une deuxième phase de conception et d'élaboration des candidatures de la Corse, le « territoire de programmation », et des territoires volontaires, les « territoires de mise en œuvre »,

CONSIDERANT que cette deuxième phase doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation afin, notamment, de veiller au respect des critères et du calendrier « TZCLD »,

CONSIDERANT la réunion du 4 juin 2019 de la commission à l'issue de laquelle, au regard du travail réalisé depuis 2017, il a semblé pertinent que la commission se constitue en comité de suivi et d'évaluation et que chaque territoire insulaire ayant officiellement présenté sa candidature à « TZCLD », y soit intégré,

SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse, amendé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la constitution de la commission ad hoc en comité de suivi et d'évaluation des candidatures de la Corse et des territoires volontaires à l'expérimentation « TZCLD ».

ARTICLE 2 :

DECIDE que la commission ad hoc dans sa configuration de comité de suivi et d'évaluation de « TZCLD », est composée.

- du Président de l'Assemblée de Corse,
- du Président du Conseil Exécutif de Corse,

- des Présidents des groupes de l'Assemblée de Corse ou de leurs représentants,
- du Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse ou de son représentant,
- des Vice-présidents de l'Assemblea di a Giuventù ou de leurs représentants,
- des représentants des comités de pilotage de chaque territoire insulaire officiellement volontaire à l'expérimentation « TZCLD ».

ARTICLE 3 :

DIT que la déclinaison opérationnelle de « TZCLD », définie par la Collectivité de Corse, pourra évoluer au regard des éléments de contexte liés à la fois au caractère expérimental de la démarche et aux dispositions législatives et réglementaires qui auront été adoptées pour la 2^{ème} étape du projet.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

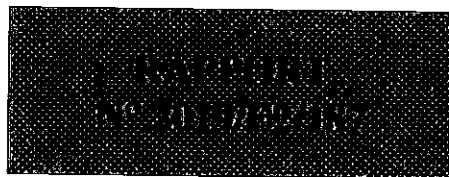
Aiacciu, le 25 juillet 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMON



COLLECTIVITE DE CORSE

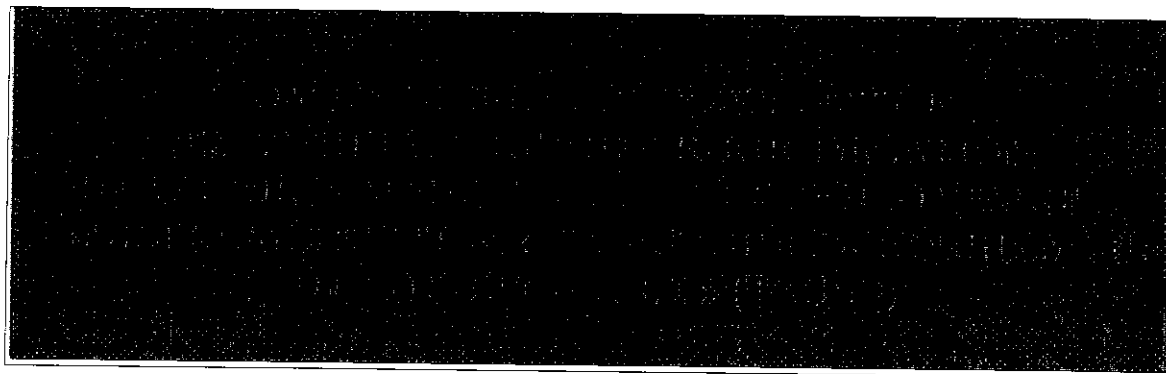


ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Objet : Comité de suivi et d'évaluation des candidatures de programmation de la Corse et des territoires volontaires à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD)

Le présent rapport qui propose à notre Assemblée de prendre acte de la constitution de la commission ad hoc en comité de suivi de « TZCLD », intervient après un travail parlementaire de deux ans, dont la réunion du 3 avril a marqué un temps fort.

Trois chiffres traduisent ce qu'a été l'engagement de l'Assemblée de Corse et de sa Présidence, depuis la première délibération créant la commission ad hoc chargée de promouvoir la démarche « TZCLD » en juillet 2017 : **5** délibérations, **5** réunions de la commission ad hoc et **13** réunions dans les territoires.

I/ 5 délibérations de l'Assemblée de Corse

28 juillet 2017 délibération de l'Assemblée de Corse n° 17/233 AC créant la Commission ad hoc relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

22 septembre 2017 délibération de l'Assemblée de Corse n° 17/306 AC relative aux emplois aidés dans laquelle il est fait référence à « TZCLD » comme une expérimentation pouvant prendre le relais des contrats aidés.

2 février 2018 délibération de l'Assemblée de Corse n° 18/031 AC créant la Commission ad hoc relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le cadre de la Collectivité de Corse nouvellement mise en place.

29 juin 2018 délibération de l'Assemblée de Corse n° 18/231 AC approuvant l'adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

26 octobre 2018 délibération de l'Assemblée de Corse n° 18/408 AC sur la motion n° 2018/O2/063 approuvant l'inscription de « TZCLD » dans le plan de lutte contre la précarité de la Collectivité de Corse.

II/ 5 réunions de la commission ad hoc

- 20 octobre 2017
- 5 avril 2018
- 12 juin 2018
- 3 avril 2019

- 4 juin 2019

III/ 13 réunions dans les territoires

30 juillet 2018 réunion au siège de la Communauté de communes du Cap Corse à Erbalunga.

12 octobre 2018 réunion du comité de pilotage TZCLD de la Communauté de communes Pasquale Paoli à Francardu.

9 novembre 2018 réunion au siège de la Communauté de communes du Cap Corse à Erbalunga.

23 novembre 2018 réunion au siège de la Communauté de communes du Cap Corse à Erbalunga.

23 novembre 2018 réunion à la mairie de Bastia.

7 janvier 2019 réunion au siège de la Communauté de communes Sud Corse à Purtivechju.

28 janvier 2019 réunion au siège de la Communauté de communes du Centre Corse à Corti.

7 février 2019 réunion à la mairie annexe de Sarrula à Carcupinu.

5 mars 2019 réunion à la mairie de Bastia.

16 avril 2019 réunion au siège de la Communauté de communes Fiumorbu Castellu.

17 avril 2019 réunion publique, salle polyvalente Lupinu, Bastia.

3 mai 2019 réunion Aleria, Communauté de communes de l'Oriente.

29 mai 2019 réunion Santa Reparata, Communauté de communes Ile Rousse Balagna.

Au cours de la réunion du 5 avril 2018, la commission a décidé de s'adjoindre l'expertise d'une mission d'assistance technique. En raison du niveau de qualification requis par la nature et la complexité des travaux à mener, de sa connaissance en matière de formation professionnelle et d'analyse financière, de son implication dans le conseil d'administration de l'association et de son engagement reconnu en faveur de « TZCLD », qui faisait d'elle une ressource unique et adaptée aux besoins de la commission, la mission d'assistance a été confiée à Mme Véronique ALBERTINI.

Concluant la première phase des travaux de la commission ad hoc, à savoir celle de la promotion de la démarche « TZCLD » et de la mobilisation des acteurs, le rapport que Mme ALBERTINI a présenté lors de la réunion du 3 avril 2019, en présence de M. le Président du Conseil exécutif de Corse et de M. GRANDGUILLAUME, comportait un certain nombre de préconisations sur l'organisation à déployer afin de faire réussir la candidature insulaire.

Il convient de souligner que l'Assemblée de Corse a été précurseuse dans la mesure

où, dès le début, elle a pensé l'expérimentation « TZCLD » au niveau de la totalité de son territoire. Désormais de nombreuses collectivités s'inscrivent dans la même logique : par exemple les villes de Marseille et de Paris, la Martinique, les régions Hauts-de-France et Rhône-Alpes-Auvergne.

L'organisation proposée dans le rapport ci-joint en annexe, a pour objectif de respecter la méthodologie préconisée par « TZCLD », tout en répondant à l'enjeu de placer une diversité de situations dans une même dynamique. La déclinaison opérationnelle de cette proposition peut donc être envisagée à deux niveaux : un territoire de programmation d'une part, plusieurs territoires de mise œuvre d'autre part.

Le territoire de programmation, le niveau « supra », est porté par la Collectivité. Celle-ci joue un rôle d'animateur, de coordinateur et de soutien en ingénierie de tous les territoires insulaires volontaires. Elle veille à l'harmonisation des démarches et s'assure que les candidatures respectent les critères d'éligibilité définis par l'association « TZCLD ».

Le niveau « infra » qui correspond aux territoires de mise en œuvre, est porté par les comités de pilotages locaux. Les candidatures de ces territoires sont élaborées et animées par ces comités organisés à l'échelle soit des intercommunalités et des communes, soit d'autres zones pertinentes. Chaque comité de pilotage est responsable de son propre dossier de candidature.

A l'issue de sa réunion du 4 juin 2019, la commission ad hoc a estimé que le suivi et l'évaluation de l'état d'avancement de la candidature de la Corse, au niveau aussi bien « infra » que « supra », devaient être confiés à un comité de suivi. Il est apparu cohérent aux membres de la commission, au regard du travail entamé en 2017, que la commission ad hoc de l'Assemblée de Corse, qui a porté à son terme la première phase, poursuive son action en tenant lieu de comité de suivi et d'évaluation, auquel seront intégrés les représentants de chaque territoire volontaires.

C'est pourquoi je vous demanderais de prendre acte de :

- la constitution de la commission ad hoc en comité de suivi et d'évaluation des candidatures de la Corse et des territoires volontaires à l'expérimentation « TZCLD » ;
- l'élargissement de la commission, ainsi constituée en comité de suivi, aux représentants des comités de pilotage de chaque territoire de Corse officiellement volontaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

Rapport de la Commission ad hoc de l'Assemblée de Corse

*Expérimentation
« Territoires zéro chômeur
de longue durée »*



ASSEMBLEA DI
CORSICA

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

- I. I. Rappel des fondamentaux*
- I. II. Bilan intermédiaire fin 2018*

II. Candidature de la Corse à l'expérimentation TZCLD

- II. I. La situation en Corse*
- II. II. Résultats attendus*
- II. III. Organisation et moyens*



I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. I. Rappel des fondamentaux

I. II. Bilan intermédiaire fin 2018



ASSEMBLEA DI
CORSICA



TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. I. Rappel des fondamentaux

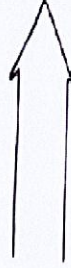
Cette expérimentation se fonde sur **trois constats** qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement tout à fait possible de supprimer le chômage de longue durée **à l'échelle des territoires**.

Personne n'est inemployable



Toutes celles et tous ceux qui sont durablement privés d'emploi ont des savoir-faire et des compétences qu'ils développent, à condition que le travail et l'emploi soient adaptés à chacun.

Ce n'est pas le travail qui manque



C'est l'emploi, puisque de nombreux besoins nécessaires au bien vivre de la société ne sont pas satisfaits.

Ce n'est pas l'argent qui manque



Puisque chaque année le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et manques à gagner que la collectivité prend à sa charge.

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. I. Rappel des fondamentaux



Les 4 objectifs de l'expérimentation

- Montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à **temps choisi**, en développant et finançant **des activités utiles et non concurrentes** des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions...
- Observer l'impact de l'expérimentation sur le territoire, et les **bénéfices obtenus aux plans humain, social et économique**.
- Vérifier la **viabilité économique sur le long terme** des entreprises conventionnées à cette fin.
- Évaluer l'expérimentation**, à la fois à travers le bilan que le fonds d'expérimentation territoriale dressera et celle que mènera un comité scientifique, afin de déterminer si celle-ci peut être étendue ou non et les conditions de **cette éventuelle extension**.

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. I. Rappel des fondamentaux



Comment s'organise le projet ?

Autour de 6 principes fondamentaux imaginés et élaborés autour d'un principe énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946.

« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi »

- L'exhaustivité territoriale** : Un emploi doit pouvoir être proposé à tous les chômeurs de longue durée du territoire volontaire, ce qui concerne l'ensemble des personnes **privées d'emploi depuis plus d'un an**, qu'elles soient inscrites ou non sur la liste de Pôle emploi et domiciliées **depuis au moins 6 mois** sur le territoire concerné.
- L'embauche non sélective** : L'emploi est produit en **fonction des savoir-faire**, des envies et des disponibilités des demandeurs d'emploi volontaires.
- La qualité de l'emploi** : L'objectif est double en apportant d'emblée une sécurité à ceux qui subissent le plus durement la pénurie d'emploi avec le **recours au CDI** et en permettant à chacun d'être acteur de l'animation de l'entreprise à but d'emploi (EBE).
- L'emploi à temps choisi** : Les volontaires choisissent **leur temps de travail**.
- L'emploi-formation** : Le caractère formateur de l'emploi doit être **garanti**, mobilisation des ensembles des outils de formation : le plan d'investissement de compétence (PIC), des politiques régionales, l'offre de pôle emploi et la mobilisation des organismes paritaires de compétences (OPCO)
- La création nette d'emplois** : Les emplois proposés sur le territoire doivent être des **emplois supplémentaires et complémentaires** avec le tissu économique local.

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

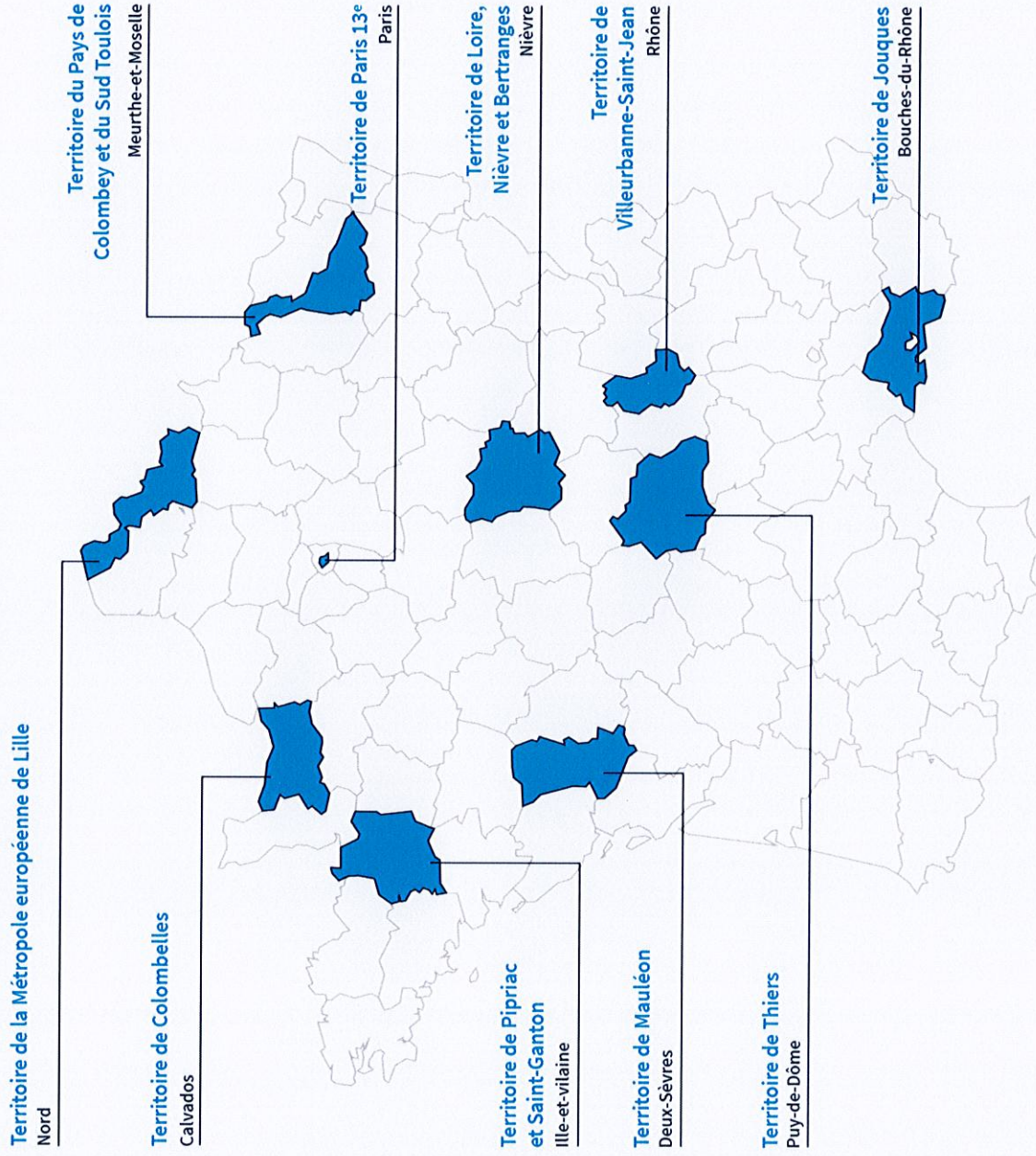
I. I. Rappel des fondamentaux



Le cadre de l'expérimentation

- Le projet s'appuie sur le droit à l'expérimentation des collectivités territoriales.
- Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la Loi n°2016-231 du 29 février 2016 visant à résorber le chômage de longue durée dont le décret d'application a été publié au Journal officiel le 28 juillet 2016.
- La durée de l'expérimentation est de cinq ans, donnant lieu à un bilan et une évaluation au plus tard lors de la quatrième année.
- La première expérimentation a débuté en 2017 habitant 10 territoires dont des territoires urbains, périurbains et ruraux

Les dix Territoires de la premières phase



ASSEMBLEA DI
CORSICA



TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. I. Rappel des fondamentaux



Le modèle économique et financement



Un modèle contra cyclique et local



Une organisation spécifique sans laquelle le modèle serait voué à l'échec

Les EBE doivent produire des emplois supplémentaires qui sont :

- Non concurrents avec ceux déjà existants
- Nécessitant, complémentarité et coopération avec le tissu économique local
- Ne sont pas des emplois publics



Deux sources de financement principales

- Pendant 5 ans, contribution au développement de l'emploi local (réaffectation des coûts et des manques à gagner dû à la privation durable de l'emploi (RSA, CMU...))
 - ↳ Contribution qui provient des fonds d'Etat, des collectivités territoriales volontaires, des organismes publics et privés volontaires (environ 80% des salaires).
- Le chiffre d'affaire réalisé par les EBE créées sur les territoires.



ASSEMBLEA DI
CORSICA

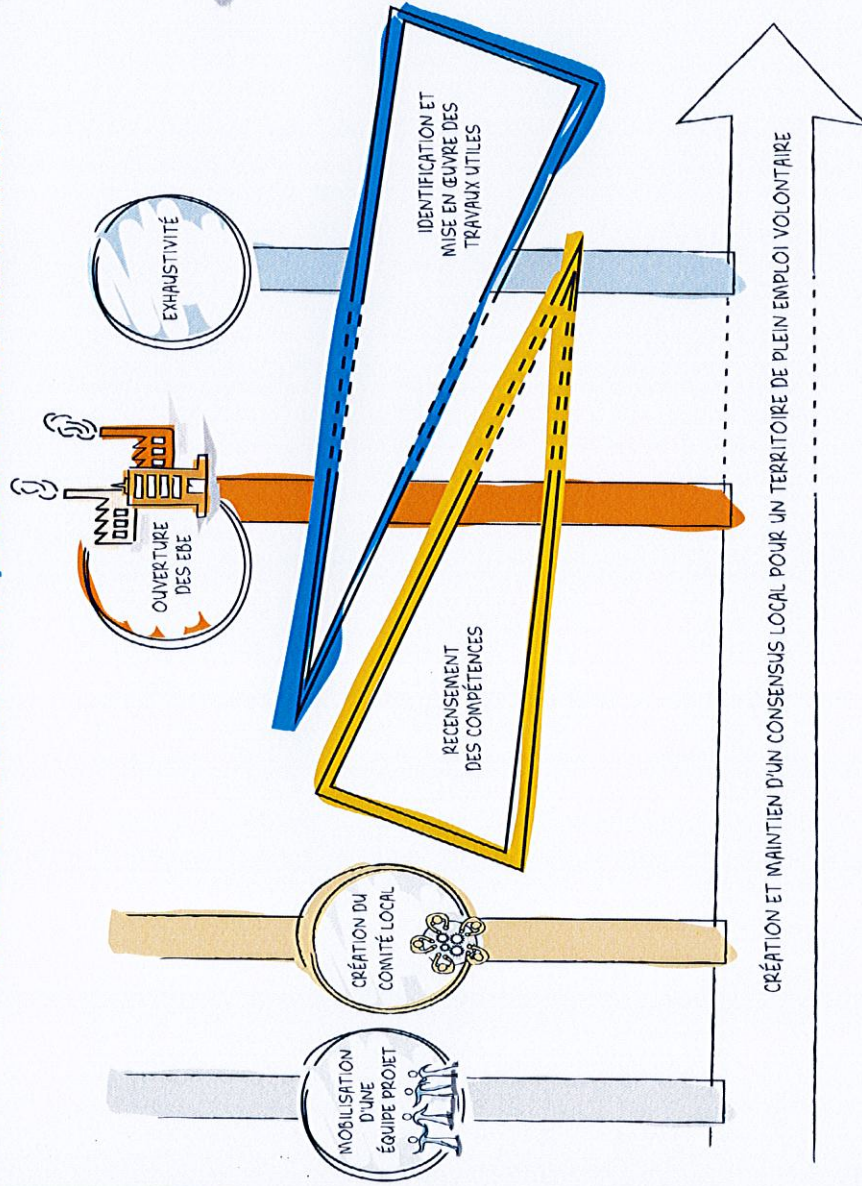


TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. I. Rappel des fondamentaux

Processus de mise en place avant l'habilitation



Les trois premières phases sont réalisées par le comité local ainsi qu'une équipe projet

- **Phase 0** : Création du Comité de pilotage local et mobilisation exhaustive des acteurs, c'est la **fabrique du consensus**.
- **Phase 1** : **Identification et rencontre** des personnes privées durablement d'emploi du territoire souhaitant rejoindre la démarche
- **Phase 2** : **Identification des travaux utiles et adaptés au territoire**

L'équipe projet et le comité local doivent également préparer l'organisation des futurs EBE (opérationnalité, capital, fonds d'amorçage)

L'objectif est la rédaction du dossier de candidature.

La dernière phase résulte de l'habilitation de la collectivité territoriale par l'Etat et elle se traduit par la création de l'EBE.

- **Phase 3** : Création et identification d'une ou plusieurs EBE

Le financement de ces phases est assuré par les collectivités territoriales concernées et par des partenariats publics et privés

Elles se déroulent de façon concomitante tout au long des 5 années d'expérimentation.

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. I. Rappel des fondamentaux

I. II. Bilan intermédiaire fin 2018

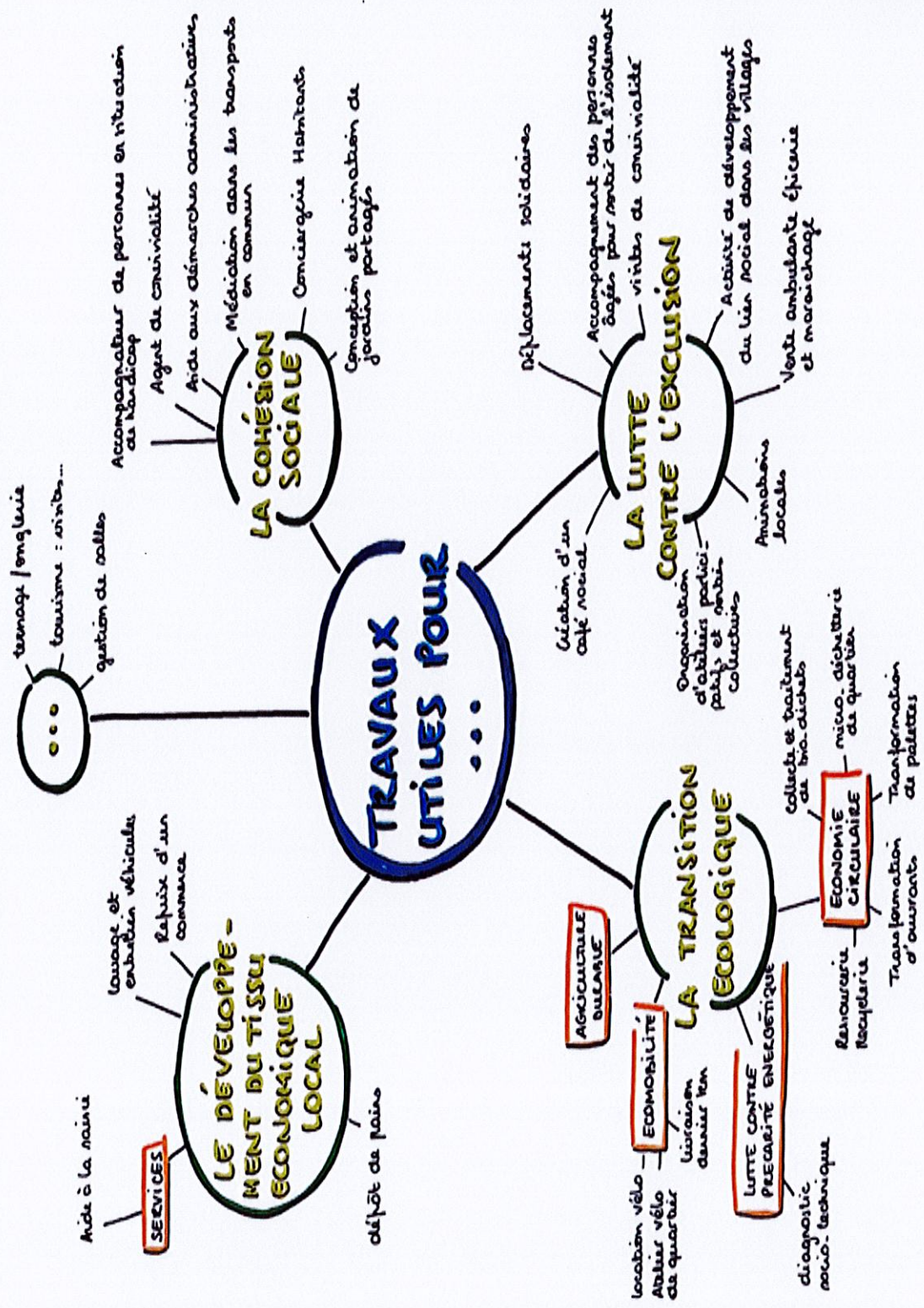


ASSEMBLEA DI
CORSICA



TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE

Exemple de mise en œuvre de travaux utiles sur le territoire



I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. II. Bilan Intermédiaire fin 2018

18 mois d'expérimentation

↳ *Constat sur les 10 territoires :* - 936 CDI

- Création de 12 EBE

- 2 territoires ont atteint l'exhaustivité de l'emploi

Des démarches d'évaluation sont menées sur les terrains expérimentaux par le comité scientifique et la DARES (Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et de leurs Statistiques) pour mesurer :

- L'impact sur la cohésion sociale
- L'impact sur la fiscalité locale (les budgets des collectivités)
- L'impact sur les politiques de la santé



ASSEMBLEA DI
CORSICA



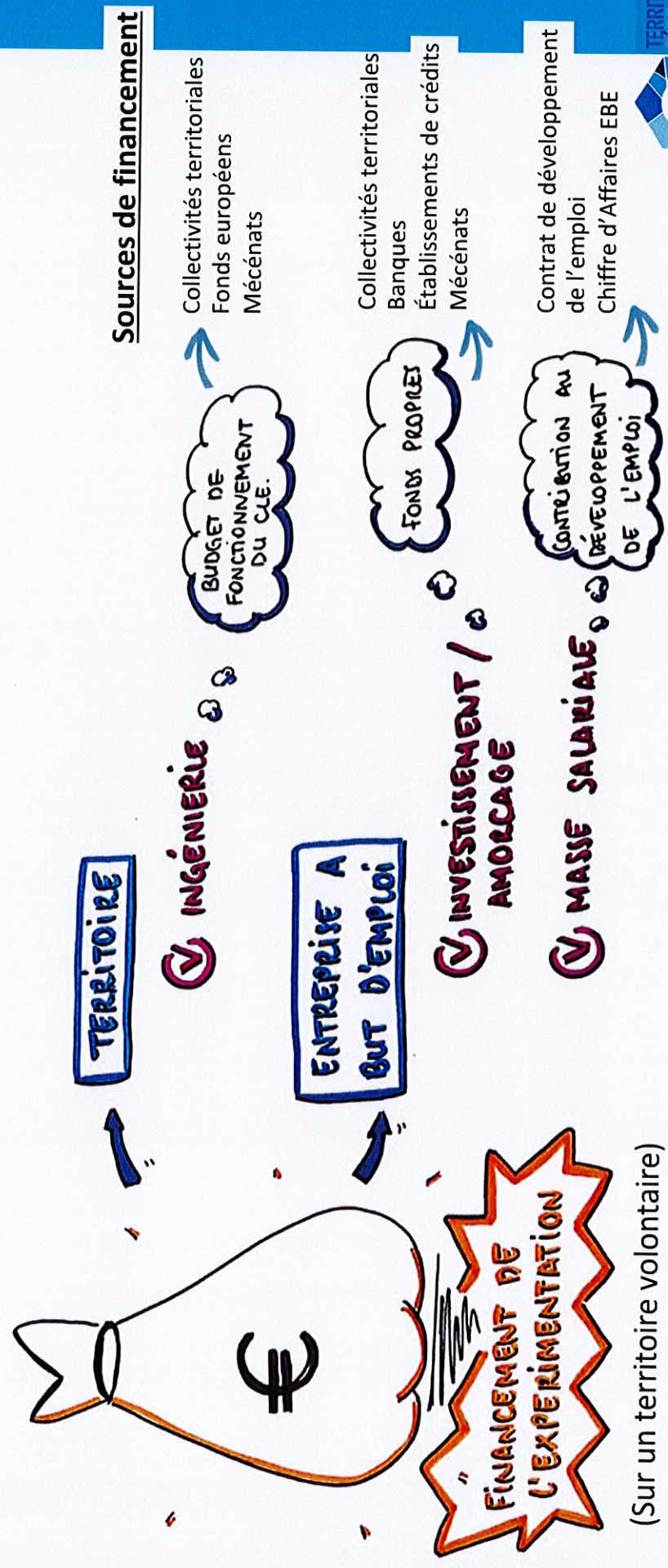
TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. II. Bilan Intermédiaire fin 2018

Quelques chiffres sur 12 mois d'activité (données 2017)

1. Coût de la mise en œuvre de l'emploi supplémentaire pour 1 ETP



(Sur un territoire volontaire)

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. II. Bilan Intermédiaire fin 2018

Quelques chiffres sur 12 mois d'activité (données 2017)

1. Coût de la mise en œuvre de l'emploi supplémentaire pour 1 ETP

Pour les EBE

Besoin de financement EBE :



Correspond : Coût d'un emploi conventionné

- + Besoin de capital pour la création d'entreprise
- + Coût de l'équipe de direction non issues des PPDE
- La réaffectation CDE
- Chiffre d'affaire moyen ETP

= **Reste à charge**



Financé par des fonds DGEFP et par des subventions exceptionnelles des collectivités locales

Pour le CLE et l'équipe projet

+ 26K €

- 18K €

- 3K €

+ 5K €

+ 52K €



TERRITOIRES
ZERO CHÔMEUR

COÛT TOTAL : + 78K €



ASSEMBLEA DI
CORSICA

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

I. II. Bilan Intermédiaire fin 2018


2. Économies réalisées sur le Territoire

Activation des dépenses passives

- Recettes individualisables (recettes directes liées à l'obtention d'un emploi) = 12K € par ETP + (15 % du taux de réduction) = + de **10K €**

 (Gains pour les finances publiques et les institutions de protection sociale)

- Economies individualisables = + de 6K€ (15 % du taux de réduction) = + de **5K €**

 (Économies réalisées sur les budgets sociaux de la collectivité)

Coûts évités par la suppression de la privation d'emploi = + de 3K € par ETP

(Étude menée avec la DARES, l'IGF et l'IGAS)

10K €



5K €



3K €



18K €



Conclusion

Pour l'embauche d'un ETP conventionné EBE :

- Réaffectation des fonds à la contribution au développement de l'emploi = **18K €**
- Économies réalisées sur le Territoire = **18K €**

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?


I. II. Bilan Intermédiaire fin 2018

3 . Impact du projet sur l'économie locale

(Moyenne annuelle pour un ETP)

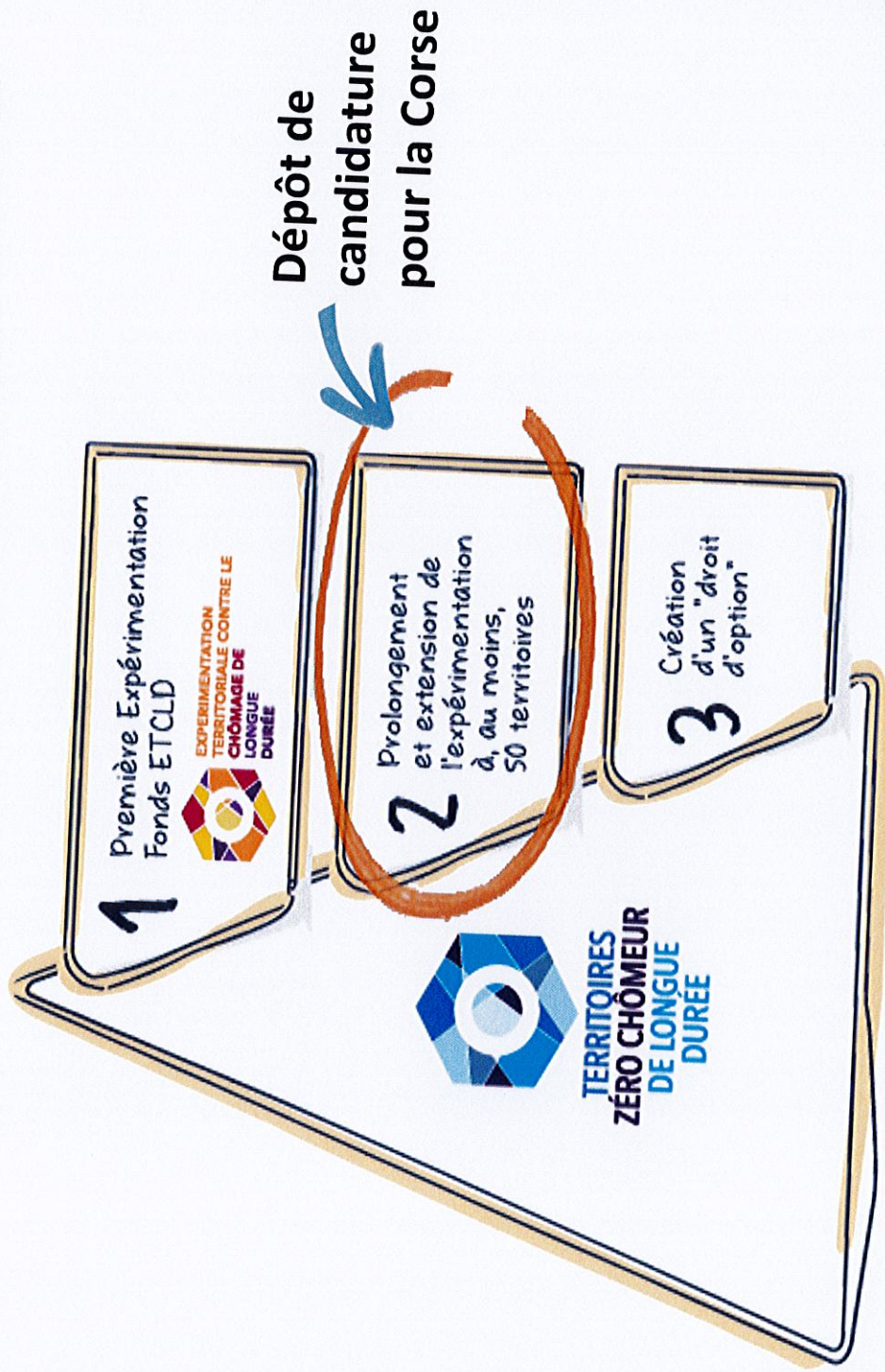
- Surcroit de consommation des salariés = **+ 4K €**
- Achats des EBE = **+6K €**
- Chiffre d'Affaire des EBE = **+3K €**

TOTAL : 13K €

 *(Impact positif sur l'économie locale)*

I. Et si on avait pas tout essayé contre le chômage de longue durée ?

Attente d'une autorisation pour étendre l'expérimentation à 100 nouveaux territoires



II. Candidature de la Corse à l'expérimentation TZCLD

II. I. La situation en Corse

II. II. Résultats attendus

II. III. Organisation et moyens



II. Candidature de la Corse à l'expérimentation TZCLD

II. I. La situation en Corse

« **Droit à l'emploi pour lutter contre la précarité** »

- La volonté de porter une candidature unique Corse comme territoire de programmation
> Motion n° 2018/ES/040 en Juin 2018

« **CONSIDERANT** que la démarche concerne l'intégralité du territoire insulaire. »

- Projet inscrit dans le Plan de Précarité Régional axe 1
> Motion n° 2018/02/063 en Septembre 2018

« **CONSIDERANT** que la démarche « TZCLD est un moyen efficace de lutter contre la précarité. »

Ces deux motions ont été votées à l'unanimité

Droit à l'emploi pour tous les demandeurs d'emploi de longue durée en Corse

La démarche Corse en faveur de l'expérimentation TZCLD est soutenue par 3 députés Corses

Adhésion au comité de soutien parlementaire qui compte 154 parlementaires.

II. I. La situation en Corse



Demande d'emploi de longue durée (DELD) en Corse, fin 2018

- Un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale**
En Corse 19,8% VS 14 % moyenne nationale (*Chiffres INSEE 2018*)
- Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits en catégorie A,B,C depuis 1 an ou plus a augmenté**
de 1,3% en 12 mois.
- 7 230 DELD (source PE/DIRECCTE fin 2018)**

Remarques :

Il faut inclure également :

- Environ 30 % de personnes non inscrites sur les listes PE
- Les personnes percevant le RSA .
↳ 6 306 personnes (source CNAF-MSA 2017)

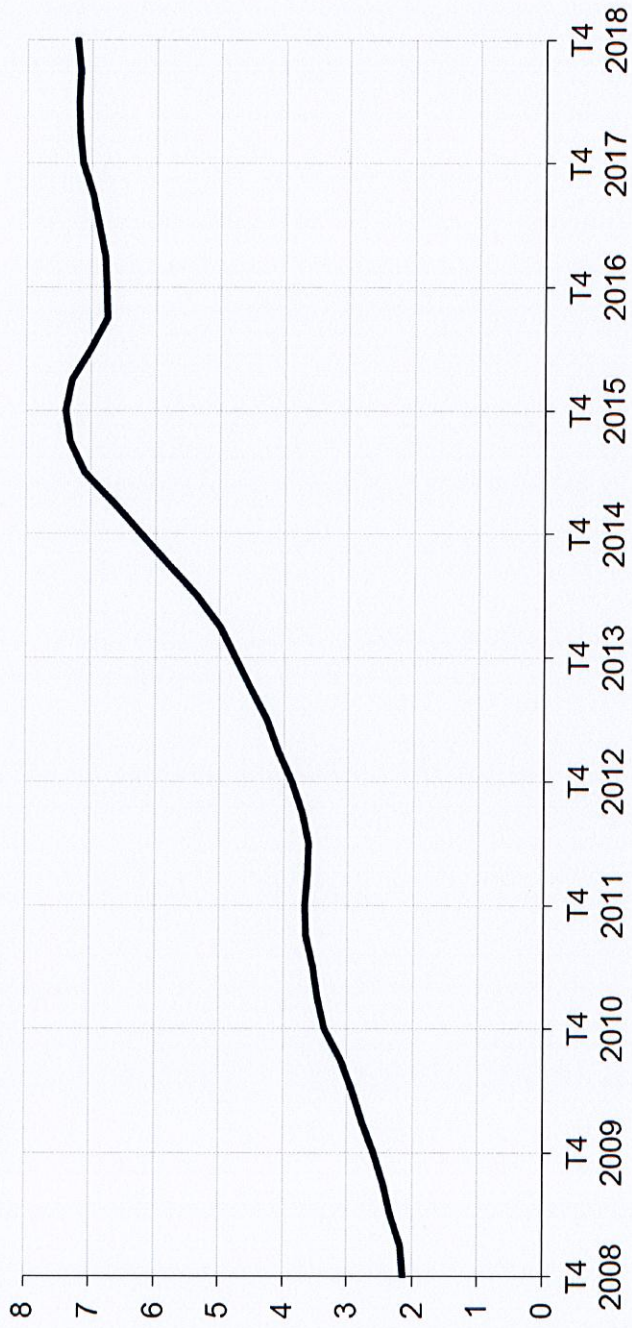
II. I. La situation en Corse



DELD en Corse, chiffres du 4^{ème} trimestre 2018

Demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus en catégories A, B, C

En milliers, données CVS-CJO



Champ : Corse.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

II. Candidature de la Corse à l'expérimentation TZCLD

II. I. La situation en Corse

DELD en Corse, chiffres du 4^{ème} trimestre 2018

Ancienneté en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

Données CVS-CJO

	Effectif		Évolution (en % et point) sur un trimestre* un an**
	4e trim. 2017	3e trim. 2018	
		4e trim. 2018	
Corse			
Inscrits depuis moins de 1 an	15 760	14 770	+3,2
Inscrits depuis 1 an ou plus	7 140	7 180	+0,7
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C	22 900	21 950	+2,4
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus	31,2%	32,7%	-0,5 pt
France métropolitaine			
Demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus (en milliers)	2 521,2	2 638,8	+0,4
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus	44,9%	46,7%	+0,5 pt

* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

II. Candidature de la Corse à l'expérimentation TZCLD

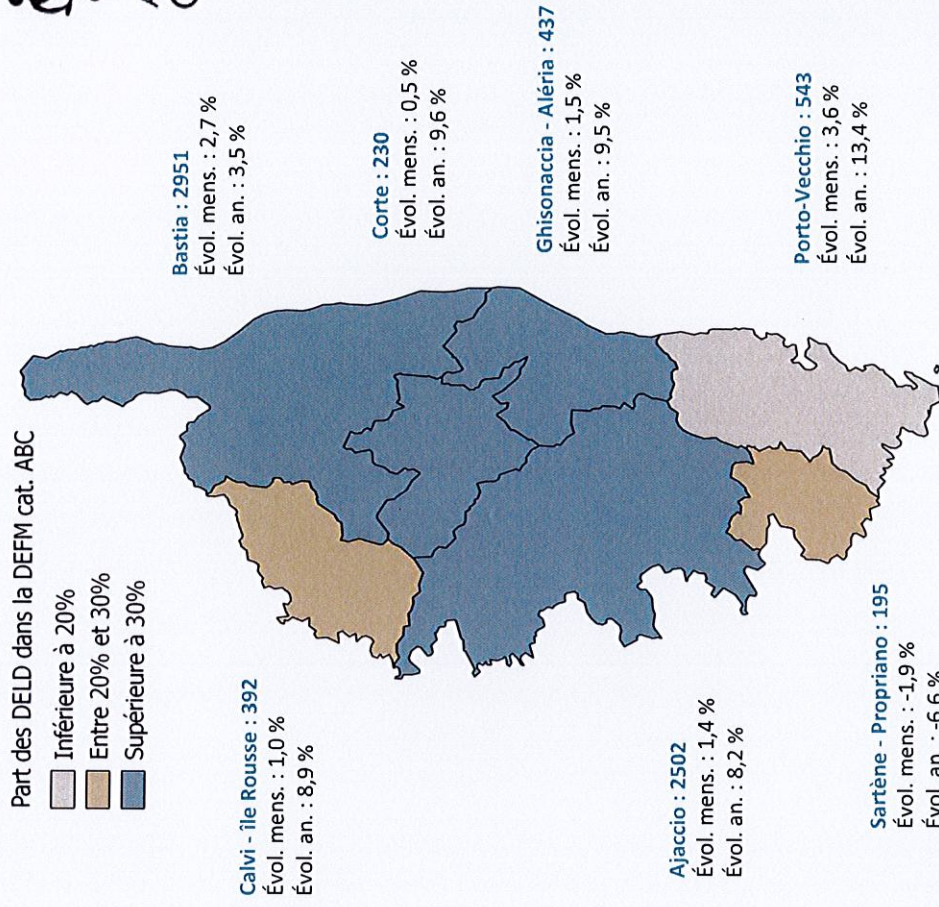
II. I. La situation en Corse



Étude géographique

Part des demandeurs d'emploi de longue durée (DE inscrits depuis un an ou plus) à fin novembre 2017

Source : DIRECCTE / Pôle emploi



Lecture de la légende de la carte :
Nombre des DELD dans la catégorie ABC
Évolution mensuelle du nombre des DELD
Évolution annuelle du nombre des DELD

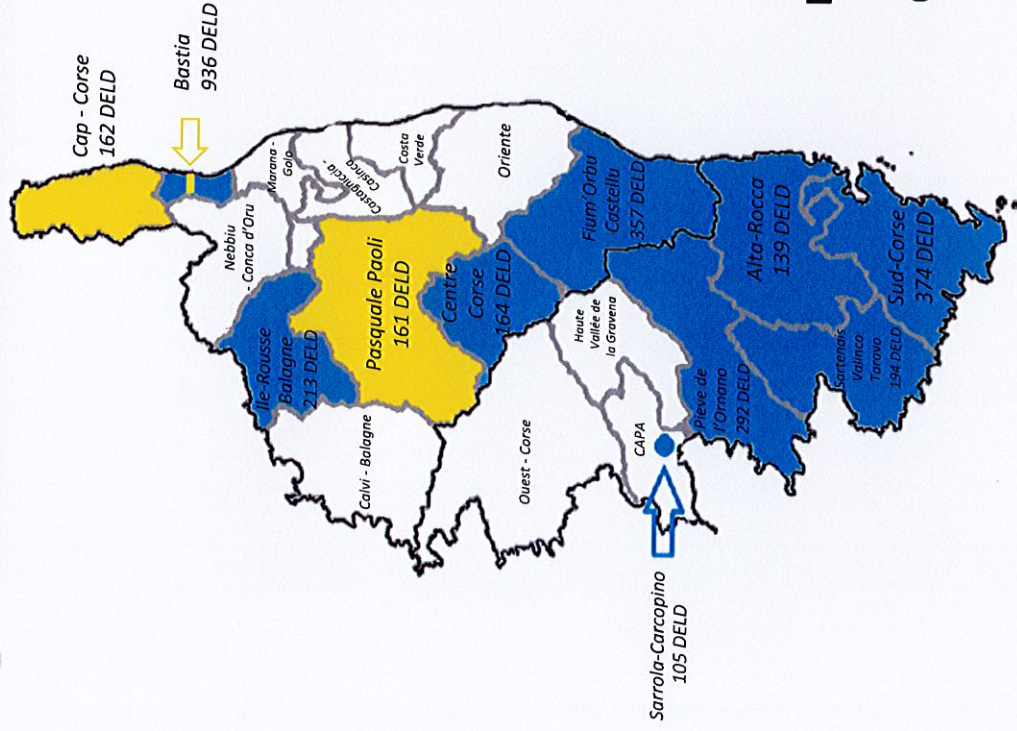
Soit un total de 7250 DELD à la fin novembre 2017 (versus 7230 à la fin de l'année 2018)

II. Candidature de la Corse à l'expérimentation TZCLD

II. I. La situation en Corse



Présentation de la démarche aux collectivités



Les territoires candidats à l'expérimentation (Concerne 1259 DELD)

Les territoires intéressés et/ou ayant manifestés leur intention de participer au projet. (Concerne 1838 DELD)

Des réunions sont programmées en Avril 2019

L'expérimentation TZCLD pourrait concerner à ce jour plus de 3000 demandeurs d'emplois de longue durée.



ASSEMBLEA DI
CORSICA



TERRITOIRES
ZERO CHÔMEUR

II. Candidature de la Corse à l'expérimentation TZCLD

II. I. La situation en Corse



Territoires volontaires début 2019

Communauté de communes Pasquale Paoli :

42 Communes/ 6 278 habitants/ 161 DELD dont 43 rencontrés/ 20 volontaires

- Juillet 2018 : Déclaration de candidature
- Octobre 2018 : Création COFIL
- Porteur de projet : Président EPCI
- Équipe projet : une secrétaire + 2 partenaires CAPI, GIPACOR. (0,3 ETP)

En cours

- Fabrique du Consensus
- Identification des DELD
- Identification des besoins

Communauté de communes du Cap Corse :

18 communes/6 800 habitants/ 162 DEL/

- Juillet 2018 : Déclaration de candidature
- Juillet 2018 : Création du COFIL
- Porteur de projet : Président EPCI, un élu référent
- Équipe projet : deux partenaires CAPI et Pôle emploi (0,2 ETP)

En cours

- Fabrique du Consensus
- Identification des DELD
- Identification des besoins

Ville de Bastia :

44 070 habitants/ 936 DELD

- Déclaration de candidature : 18 décembre 2018
- Groupe de travail : Ville de Bastia, CCAS, Pole Emploi, MLE, Associations, CCIT Haute Corse
- Porteur de projet : Maire + un élu référent
- Équipe projet : Un chef de projet (1 ETP)

En cours

- Fabrique du Consensus
- Identification des DELD
- Identification des besoins



ASSEMBLEA DI
CORSICA



TERRITOIRES
ZERO CHÔMEUR

II. Candidature de la Corse à l'expérimentation TZCLD

II. I. La situation en Corse

II. II. Résultats attendus

II. III. Organisation et moyens



TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE

II. II. Les résultats attendus pour la Corse

« Réamorçage du cercle vertueux de l'emploi »

Pour les demandeurs d'emploi de longue durée :

La mise en œuvre de ce projet va permettre une amélioration de leurs conditions de vie et de leur bien-être. Le fait d'avoir un emploi durable induit des revenus plus importants mais aussi procure un sentiment d'utilité, confiance en soi, statut social, lien social...

Pour la Corse :

Lutter contre les inégalités et la précarité en ouvrant une voie économique différente, complémentaire au « mieux-être » social grâce :

- Au développement de services utiles pour les habitants, les institutions et les entreprises du territoire, en complément de l'activité économique.
- Baisse très sensible des recours aux aides sociales et aux associations caritatives sur le territoire.
- Au poids plus important d'activités non délocalisables dans l'économie du territoire.
- Aux emplois porteurs d'un « mieux-être » collectif, d'une économie « douce », du « prendre soin » de la société, de l'écosystème, de la personne et de la relation d'autrui.
- A une amélioration de la qualité environnementale du fait qu'une partie des travaux se situent dans le domaine de la transition écologique

II. II. Les résultats attendus pour la Corse

A l'échelle de l'économie locale :

Les résultats se situent principalement à deux niveaux :

Sur l'emploi

Il existe une multitude de besoins non satisfaits et de travaux utiles sur les communes et intercommunalités qui ne sont pas ou plus réalisés parce qu'ils sont partiellement solvables et donc insuffisamment lucratifs pour le marché classique.

Sur le dynamisme économique

- Le développement de l'emploi sur le territoire augmente le pouvoir d'achat global, avec des répercussions positives sur l'économie locale, les personnes consomment de nouveau ce qui aura un impact sur les commerces locaux.

- Les entreprises conventionnées explorent de nouveaux champs d'activités qui peuvent, s'ils deviennent solvables, prendre leur autonomie et constituer une activité nouvelle pour le territoire.

II. Candidature de la Corse à l'expérimentation TZCLD

II. I. La situation en Corse

II. II. Résultats attendus

II. III. Organisation et moyens



TERRITOIRES
ZERO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE

II. Candidature de la Corse à l'expérimentation TZCLD

II. III. Organisation et moyens

« Une diversité de situations locales, mais une même impulsion »

- L'organisation doit :

- Permettre de respecter la méthodologie préconisée pour l'expérimentation
 - Proximité, exhaustivité
 - Fabrication du Consensus en associant à la démarche le monde économique, l'ESS (Associations, IAE...), la population
- Être en adéquation avec la taille du territoire
- Être mise en place pendant toute l'expérimentation en cas d'habilitation.
- Permettre la transversalité des politiques économiques et sociales tant au niveau supra qu'au niveau infra

- La Collectivité doit mettre en place une organisation innovante compte tenu de la volonté de présenter une candidature de programmation regroupant plusieurs candidatures de mise en œuvre.

- La région Corse a été la première à penser l'expérimentation au niveau d'un territoire de programmation, depuis d'autres ont suivis (Martinique, Hauts-de-France, Région Rhône Alpes Auvergne, Pays du Nivernais etc.)

II. III. Organisation et moyens

L'organisation à déployer doit être comprise sur 2 niveaux de mobilisation pour la conception de la candidature

Le territoire de programmation -> La Collectivité de Corse

Ce principe permet aux territoires infra qui le désirent, de déclarer leur candidature dans le projet « Candidature Collectivité de Corse »

Le territoire de programmation devra dans le futur cahier des charges, indiquer **les modalités d'appui accordées aux territoires volontaires** :

- Recours aux services de la Collectivité , ingénierie, financements envisagés
- Lieu d'échange d'expérience entre les comités locaux , coordination des relations avec les partenaires publics et privés du projet
- Appui opérationnel des territoires
- Harmonisation des processus, coordination du projet
- Rationalisation et mutualisation des coûts
- Assurance de la qualité des candidatures
- Information, animation et rencontre des territoires

Ces modalités d'appui seront individualisées en fonction des besoins et des capacités propres à chaque territoire infra.

La mise en œuvre de la candidature de la Collectivité de Corse devra être réalisée par une équipe projet de 3 ETP.

Les territoires infra de mise en œuvre

Responsables de l'élaboration de leur dossier de candidature en respectant les 4 phases : Fabrication du consensus, identification des DE, identification des travaux utiles et de leur EBE après habilitation.

Le déroulement des quatre phases obligatoires TZCLD sera confié **au comité local de l'emploi (ou au comité de pilotage local) et à son chef de projet (1,5 ETP).**

II. Candidature de la Corse à l'expérimentation TZCLD

II. III. Organisation et moyens

L'organisation à déployer doit être comprise sur 2 niveaux de mobilisation pour la conception de la candidature

- L'organisation à mettre en place pour l'évaluation de la candidature devra être confiée à la commission *ad hoc* de l'Assemblée de Corse, élargie aux représentants des comités de pilotage de chaque territoire insulaire volontaire.

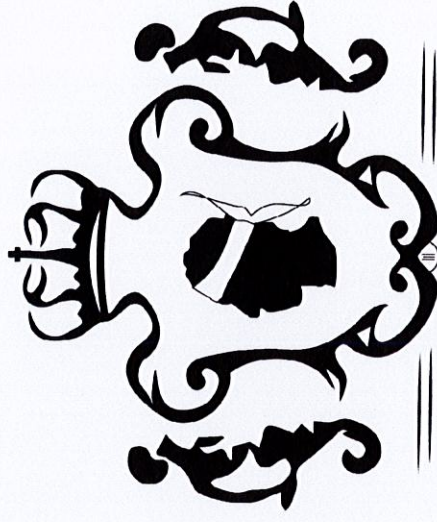
La Commission ad hoc deviendrait le Comité de pilotage de TZCLD pour la Corse.

- Enfin lorsque la candidature de la Corse sera effective, déposée, et retenue, dans le cadre de la 2^e étape de l'expérimentation, l'architecture de TZCLD en Corse sera :
 - D'une part le Comité de suivi au niveau de l'Assemblée de Corse
 - D'autre part l'équipe animatrice de « grappe » au niveau de la Collectivité de Corse.

Conclusions

« TZCLD » est une démarche qui requiert un pilotage transversal et non pas une vision en silo. Elle englobe en effet plusieurs domaines : la formation, le développement économique, la politique de l'emploi, le développement territorial, l'optimisation des aides sociales et la fiscalité. Elle n'est pas un dispositif tout prêt qui vient du « haut » pour être diffusé vers le « bas », mais une démarche qui part des individus et des territoires.

De par son fonctionnement transversal « TZCLD » pourrait être l'exemple à suivre pour une politique sociale de la Collectivité de Corse innovante.



ASSEMBLEA DI
CORSICA

Accusé de réception

Objet COMITE DE SUIVI ET D'EVALUATION DES CANDIDATURES DE PROGRAMMATION DE LA CORSE ET DES TERRITOIRES VOLONTAIRES A L'EXPERIMENTATION ' TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE ' (TZCLD)

Identifiant acte 02A-200076958-20190725-041633-DE

Identifiant interne 041633

Date de réception par la préfecture 5 août 2019

Nombre d'annexes 0

Date de l'acte 25 juillet 2019

Code nature de l'acte 1

Classification 9.3

[Fermer](#)